

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3998

27 décembre 2014

### SOMMAIRE

22Three Racing S.A. ....	191864	Tech Advantage S.à r.l. ....	191865
ALMAGEST Wealth Management S.A. .	191887	The Coffee S.à r.l. ....	191865
GoldenTree Vivarte Governance GP ....	191904	TLW Financial S.A. ....	191860
Helios Capital Partners .....	191893	Traiteur-Lux Evénements S.à r.l. ....	191862
Immobilière Paul Marechal .....	191903	Transp.AK .....	191862
Kappeln Management Company S.à r.l. .	191874	Trilogie S.A. ....	191864
Koenigsallee LP II, S.à.r.l. ....	191858	TS Koenigsallee LP II S.à.r.l. ....	191858
Koenigsallee LP V, S.à.r.l. ....	191858	TS Koenigsallee LP V S.à.r.l. ....	191858
Lands Improvement Holdings Houghton Regis S.à r.l. ....	191859	Tvikobb S.A. ....	191861
Logistis Italia Luxembourg S.à r.l. ....	191901	UREIT Prop D S.à r.l. ....	191864
Luxtechnologie .....	191859	Valoria Gestion S.à r.l. ....	191863
Mast Finance S.A. ....	191860	Velosi America (Luxembourg) S.à r.l. ...	191861
Mayhoola Lux S.à r.l. ....	191859	Veneluxe S.A. ....	191862
M&G Deltgen .....	191859	VOLCOM Luxembourg Holding S.A. ...	191861
Mohawk Unilin Luxembourg S.à r.l. ....	191860	Washington Investholding S.à r.l. ....	191862
Pegasus International Trading SA .....	191873	Waterl'Eau International S.A. ....	191863
Poeldijk S.à r.l. ....	191876	Whitewood (Blue) UK S.à r.l. ....	191869
Portico Investments Sàrl .....	191858	Yum! Luxembourg Investments S.à r.l. ...	191866
Premium Select Lux S.A. ....	191858	Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF .....	191865
ProA Investments I A S.à r.l. ....	191858	Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V. ...	191865
TB YFI Holdco S.à r.l. ....	191896	Zuttini Partecipazione S.A. ....	191863

**Koenigsallee LP V, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TS Koenigsallee LP V S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 96.638.

Le bilan au 31.12.2013 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195136/10.

(140218172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Koenigsallee LP II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TS Koenigsallee LP II S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 96.635.

Le bilan au 31.12.2013 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195133/10.

(140218073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**ProA Investments I A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 137.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ProA Investments I A S.à.r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014195350/11.

(140217854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Premium Select Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 72.658.

Die ausserordentliche Generalversammlung beschließt Herr Thomas DOYLE, geb. am 15.08.1969 in Wexford Irland, Anschrift Boschetsrieder Strasse 67 in 81379 München, unter Vorbehalt der Zustimmung des CSSF, ab dem 16.06.2014 zum Verwaltungsrat der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2017 zu ernennen.

Luxembourg, den 12.05.2014.

Référence de publication: 2014195385/11.

(140217719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Portico Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 116.449.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

*Un gérant*

Référence de publication: 2014195329/12.

(140218243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**M&G Deltgen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 16, rue Jean-Pierre Thill.

R.C.S. Luxembourg B 161.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195201/10.

(140217352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Mayhoola Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014195205/10.

(140217208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Luxtechnologie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.527.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014195194/10.

(140217192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Lands Improvement Holdings Houghton Regis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.319.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 novembre 2014*

Il résulte des dites résolutions que:

1. Le nombre de gérants de la Société a augmenté de trois à quatre.
2. Monsieur Joel Davidson, né le 20 juillet 1968 à Newtownards, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 25 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Joanne Fitzgerald - gérante
- Christopher McCormack - gérant
- Joel Davidson - gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 novembre 2014.

*Pour Lands Improvement Holdings Houghton Regis S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2014195144/24.

(140217754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Mohawk Unilin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 160.328.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014195238/12.

(140217897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**TLW Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 142.951.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société TLW FINANCIAL S.A., qui s'est tenue au siège social de la société le 24 novembre 2014 que:

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué ainsi que du commissaire aux comptes pour une durée de 5 ans jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2014.

Pour extrait conforme

*Pour TLW FINANCIAL S.A.*

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2014195560/17.

(140218075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Mast Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.495.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2014*

L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Madame Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de Madame Fleur Ouzilou en tant qu'administrateur de la société. L'Assemblée accepte la nomination de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société. En vertu de la loi 51bis sur sociétés commerciales, il est nommé représentant permanent de la société Lux Business Management S.à.r.l. Mr Christian Knauff, demeurant au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg représentée par son représentant permanent Monsieur Peter Van Opstal, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014195223/25.

(140217736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Velosi America (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 132.676,15.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.252.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2014195581/13.

(140218382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**VOLCOM Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.165.

*Extrait des décisions du conseil d'administration de la Société prises le 18 novembre 2014*

Le conseil d'administration de la Société a accepté et ratifié la démission de Dave Unter de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 18 novembre 2014.

En conséquence de ce qui précède, en date du 18 novembre 2014, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Jean François Palus, administrateur;
- Jason Steris, administrateur;
- Bruno Gujer, administrateur; et
- Teunis Christiaan Akkerman, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VOLCOM Luxembourg Holding S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014195598/19.

(140217808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Tvikobb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.913.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 décembre 2014*

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195569/22.

(140217954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Traiteur-Lux Evénements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 167.303.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Traiteur-Lux Evénements S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014195543/12.

(140217390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Transp.AK, Société Anonyme.**

Siège social: L-9747 Enscherange, Plaakiglei.

R.C.S. Luxembourg B 171.995.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 8/12/2014.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2014195564/13.

(140217622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Washington Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

R.C.S. Luxembourg B 84.804.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014 du siège fixé au 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, de la société WASHINGTON INVESTHOLDING S. à r. l., inscrite sous numéro du RCS Luxembourg B 84 804.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

*Pour Citadelle Trust & Management Services S.C.*

Richard Turner

Gérant

Référence de publication: 2014195613/14.

(140218188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Veneluxe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.666.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 16 octobre 2014 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 16 octobre 2014 que:

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de M. François GEORGES, M. Pierre WENGLER et M. Karl Peter VON HABSBURG-LOTHRINGEN, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Concilium S.à r.l. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VENELUXE S.A.

Référence de publication: 2014195593/15.

(140218251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Waterl'Eau International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 83.924.

## EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement, tenue en date du 5 décembre 2014 que:

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Frank DE BOCK, né le 17.11.1961 à WILRIJK (Belgique), demeurant à L-9991 WEISWAMPACH, 30, Gruuss-Strooss, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société WATERL'EAU INTERNATIONAL SA, avec effet à la date de la présente assemblée, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014195615/14.

(140218016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Zuttini Partecipazione S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 124.792.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration tenu en date du 4 décembre 2014 que le conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Laurent BACKES, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Nicolas SCHAEFFER, décédé en date du 17 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZUTTINI PARTECIPAZIONE S.A.

Par délégation

Claude GEIBEN

Référence de publication: 2014195640/16.

(140218207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Valoria Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7420 Cruchten, 3, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 161.484.

## EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 5 décembre 2014 que:

1) Monsieur Patrick CHRISNACH, demeurant au 3, rue neuve, L-7420 Cruchten, a cédé 75 parts sociales qu'il détenait dans la société VALORIA GESTION SARL, ayant son siège social au 3, rue neuve, L-7420 Cruchten à la société NET-LANCE SA, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 32.150 et ayant son siège social au 3, rue neuve, L-7420 Cruchten.

2) Madame Hélène CHRISNACH-BOROWSKY, demeurant au 3, rue neuve, L-7420 Cruchten, a cédé 25 parts sociales qu'elle détenait dans la société VALORIA GESTION SARL, prénommée, à la société NETLANCE SA, prénommée.

3) Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la gérance de la société VALORIA GESTION SARL, prénommée, en date du 9 décembre 2014 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4) Suite à cette cession, toutes les parts de la société VALORIA GESTION SARL sont détenues par la société NET-LANCE SA.

Pour extrait analytique sincère et conforme

Valoria Gestion S. à r.l.

Patrick Chrisnach

Gérant

Référence de publication: 2014195576/24.

(140217466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Trilogie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 90.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2014195566/13.

(140217549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**22Three Racing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 160.607.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.12.2014.  
*Pour 22THREE RACING S.A.*  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme

Référence de publication: 2014195643/14.

(140218142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**UREIT Prop D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 159.485.

1) Il est à noter que:

L'adresse professionnelle de Mr Alexis Gisselbrecht, gérant de la Société, a changé de 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni à 12 Throgmorton Avenue, EC2N 2DL Londres, Royaume-Uni.

2) Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 novembre 2014:

Il résulte des dites résolutions que:

1. Le nombre de gérants de la Société a augmenté de quatre à cinq.

2. Monsieur Joel Davidson, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 25 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti - gérante
- Joanne Fitzgerald - gérante
- Alexis Gisselbrecht - gérant
- Audrey Lewis - gérante
- Joel Davidson - gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2014.

*Pour UREIT Prop D S.à r.l.*  
Joanne Fitzgerald  
Gérante

Référence de publication: 2014195575/27.

(140218232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---



**The Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 136.678.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014195550/10.

(140218268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Tech Advantage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1860 Luxembourg, 1, rue Abbé Jos Keup.  
R.C.S. Luxembourg B 77.149.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014195547/10.

(140217556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 106.930,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 170.838.

*Extrait du contrat de transfert de parts de la Société daté du 27 novembre 2014*

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 27 novembre 2014, Actus et Potentia B.V., a transféré 2847 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 Euro chacune, à Maarten Reinder Scholten, un citoyen Néerlandais, né le 9 décembre 1954, à Amsterdam au Pays-Bas, demeurant à Herengracht 586-D, 1017 CJ Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014195635/16.

(140217716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 129.886.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 4 décembre 2014*

- Réélection de Messieurs Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Stéphane RIES, résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et Lieven JACOBS, résidant professionnellement au 11, rue Aldringen L-2960 Luxembourg en tant qu'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

- Réélection de Deloitte Audit, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour ZEPHYR'07-S.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014195637/18.

(140217279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 59.606.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.572.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd, a Delaware corporation, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, registered at the Division of Corporations of the State of Delaware, USA under number 4018187 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office located at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 133.572 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven, enacted on 11 December 2007, published in the Mémorial C on 17 juin 2008 number 1490.

II.- That the 596,061 (five hundred and ninety-six thousand sixty-one) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the (i) continuation of the Company in the State of Delaware, United States of America, and (ii) transfer of the registered office of the Company, from Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to the state of Delaware, United States of America;

3. Acknowledgment of the resignation of Johannes L. de Zwart and Christiaan F. van Arkel from their mandates as category A managers of the Company and of Michael G. McAuliffe and Wolfgang Preiss from their mandates as category B managers of the Company;

4. Adoption of (i) a certificate of formation of the Company and (ii) a limited liability company agreement in replacement of the articles of association of the Company;

5. Approval of the deregistration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register upon registration of the Company with Delaware Secretary of State; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to approve the (i) continuation of the Company in the State of Delaware, and the (ii) transfer of the registered office of the Company, from Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to the state of Delaware, United States of America (the "Migration").

As a result of the Migration, the Company will continue in the State of Delaware under the name of "Yum Luxembourg Investments LLC", and will therefore operate according to the laws of the State of Delaware.

The Migration will be achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Luxembourg and Delaware point of view and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration.

It is resolved that the Company shall be deregistered in Luxembourg following its registration with the Delaware Secretary of State as to fully become a Delaware limited liability company governed only by the laws of the State of Delaware.

In addition, the Sole Shareholder resolves that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA.

*Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Johannes L. de Zwart and Christiaan F. van Arkel from their mandates as category A managers of the Company and of Michael G. McAuliffe and Wolfgang Preiss from their mandates as category B managers of the Company effective as from the effective date of the redomestication of the Company to the State of the Delaware, i.e. 17 November 2014.

The Sole Shareholder further resolves to grant full discharge to Johannes L. de Zwart, Christiaan F. van Arkel for the performance of their mandates as category A managers of the Company and to Michael G. McAuliffe and Wolfgang Preiss for the performance of their mandates as category B managers of the Company as from the date of their appointment until their resignation.

*Fourth resolution:*

The Sole Shareholder notes the adoption of (i) a certificate of formation of the Company and (ii) a limited liability company agreement, instead of the articles of association of the Company, entering into effect as from the effective date of the redomestication of the Company to the State of Delaware, i.e. 17 November 2014 (the "Amendments").

A draft of The Company's certificate of formation and a draft of the limited liability company agreement to be adopted in the State of Delaware as a result of the Migration are signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

*Fifth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to approve the deregistration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register upon registration of the Company with the Delaware Secretary of State.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand Euros (3,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A comparu:**

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Département des Sociétés de l'Etat du Delaware (Division of Corporations of the State of Delaware), Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4018187 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.572 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Senningerberg, le 11 décembre 2007, publié au Mémorial C le 17 juin 2008 numéro 1490.

II. Les 596.061 (cinq cent quatre-vingt-seize mille soixante-et-une) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation (i) de la continuation de la Société dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et (ii) du transfert du siège social de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique;

3. Reconnaissance de la démission de Johannes L. de Zwart et Christiaan F. van Arkel de leurs mandats de gérants de catégorie A de la Société et de Michael G. McAuliffe et Wolfgang Preiss de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société;

4. Adoption (i) d'un certificat de constitution de la Société et, (ii) d'un accord instituant une société à responsabilité limitée en remplacement des statuts de la Société;

5. Approbation de la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à compter de l'immatriculation de la Société auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'approuver (i) la continuation de la Société dans l'Etat du Delaware, et (ii) le transfert du siège social de la Société, de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique (la "Migration").

En conséquence de la Migration, la Société se poursuivra dans l'Etat du Delaware sous le nom de "Yum Luxembourg Investments LLC" et sera désormais gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware.

La Migration sera réalisée sans interruption de la personnalité morale de la Société, du point de vue du Luxembourg comme du Delaware, et par conséquent la Société restera l'unique et pleine-propriétaire de tous ses actifs et demeurera entièrement responsable de toutes ses dettes et obligations à la suite de la Migration.

Il est décidé que la Société sera radiée de Luxembourg à la suite de son immatriculation auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware, devenant ainsi pleinement une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, gouvernée uniquement par les lois de l'Etat du Delaware.

En outre, l'Associé Unique décide que, suite à l'accomplissement de la Migration, le siège social de la Société sera situé au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique.

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de Johannes L. de Zwart et Christiaan F. van Arkel de leurs mandats de gérants de catégorie A de la Société et de Michael G. McAuliffe et Wolfgang Preiss de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société, avec effet à compter de la date d'effet de la migration de la Société vers l'Etat du Delaware, soit le 17 novembre 2014.

L'Associé Unique décide ensuite d'accorder la décharge complète à Johannes L. de Zwart et Christiaan F. van Arkel pour la performance de leurs mandats en tant que gérants de catégorie A de la Société et à Michael G. McAuliffe et Wolfgang Preiss pour la performance de leurs mandats en tant que gérants de catégorie B, depuis la date de leur nomination jusqu'à leur démission.

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique prend note de l'adoption (i) d'un certificat de constitution de la Société et (ii) d'un accord instituant une société à responsabilité limitée, en remplacement des statuts de la Société, prenant effet à compter de la date d'effet de la migration de la Société dans l'Etat du Delaware, soit le 17 novembre 2014 (les "Modifications").

Un projet de certificat de constitution et un projet d'accord instituant une société à responsabilité limitée qui seront adoptées dans l'Etat du Delaware en conséquence de la Migration, ont été signés «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, et demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

*Cinquième résolution:*

L'Associé Unique décide d'approuver la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à compter de son immatriculation auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ trois mille Euros (3.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55992. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195629/188.

(140217878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Whitewood (Blue) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.696.050,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.174.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of November,  
before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood (Finance) UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of three hundred forty-six thousand seven hundred British Pounds (GBP 346,700.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.414 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) N° 2516 dated October 10, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 3, 2013, published in the Memorial, N° 3216 dated December 18, 2013.

THERE APPEARED:

Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of ten million two hundred forty-one thousand seven hundred seventy-one British Pounds (GBP 10,241,771.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, notary's clerk, with professional address in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million five hundred seventy-seven thousand six hundred two British Pounds (GBP 1,577,602.-) in order to bring the share capital from its present amount of three hundred forty-six thousand seven hundred British Pounds (GBP 346.700.-) to one million nine hundred twenty-four thousand three hundred two British Pounds (GBP 1,924,302.-) by way of the issuance of one million five hundred seventy-seven thousand six hundred two (1,577,602) new shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, and having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. here above by a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 2. above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, considering itself duly convened and having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred seventy-seven thousand six hundred two British Pounds (GBP 1,577,602.-) in order to bring the share capital from its present amount of three hundred forty-six thousand seven hundred British Pounds (GBP 346.700.-) to one million nine hundred twenty-four thousand three hundred two British Pounds (GBP 1,924,302.-) by way of the issuance of one million five hundred seventy-seven thousand six hundred two (1,577,602) new shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, and having the same rights and obligations as the existing shares.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon,

The Sole Shareholder represented as stated above declares to subscribe for the one million five hundred seventy-seven thousand six hundred two (1,577,602) new shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company in an aggregate amount of thirty-one million five hundred fifty two thousand fifty-six British Pounds (GBP 31,552,056.-) (Receivable) to be allocated as follows:

- an amount of one million five hundred seventy-seven thousand six hundred two British Pounds (GBP 1,577,602.-) to the share capital account of the Company; and

- an amount of twenty-nine million nine hundred seventy-four thousand four hundred fifty four British Pounds (GBP 29,974,454.-) to the share premium account of the company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on 26 November, 2014, by the Sole Shareholder and acknowledged by the Company (the Management Certificate).

The Management Certificate states in essence that:

“- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of Receivable;

- Receivable is certain and will be due and payable on its respective due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- the Sole Shareholder is solely entitled to Receivable and possesses the power to dispose of Receivable;

- Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on Receivable and Receivable is not subject to any attachment;

- there exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that Receivable be transferred to him;

- according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, Receivable is freely transferable;

- all formalities required in United Kingdom or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;

- Receivable contributed to the Company is valued at thirty-one million five hundred fifty two thousand fifty-six British Pounds (GBP 31,552,056.-), and since the date hereof no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Management Certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one million nine hundred twenty-four thousand three hundred two British Pounds (GBP 1,924,302.-), represented by one million nine hundred twenty-four thousand three hundred two (1,924,302) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour de novembre,

par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood (Finance) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Luxembourg, disposant d'un capital social de trois cent quarante-six mille sept cents livres sterling (GBP 346.700.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.414 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2516, le 10 décembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 octobre 2013, publié au Mémorial numéro 3216, le 18 décembre 2013.

#### **A COMPARU:**

Whitewood TV City UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de dix millions deux cent quarante-et-un mille sept cent soixante-et-onze livres sterling (GBP 10.241.771.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales dans le capital de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent soixante-dix-sept mille six cent deux livres sterling (GBP 1.577.602,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quarante-six mille sept cents livres sterling (GBP 346.700,-), à un montant de un million neuf cent vingt-quatre mille trois cent deux livres sterling (GBP 1.924.302,-) par voie de l'émission de un million cinq cent soixante-dix-sept mille six cent deux (1.577.602) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en nature;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de un million cinq cent soixante-dix-sept mille six cent deux livres sterling (GBP 1.577.602,-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quarante-six mille sept cents livres sterling (GBP 346.700,-), à un montant de un million neuf cent vingt-quatre mille trois cent deux livres sterling (GBP 1.924.302,-) par voie de l'émission de un million cinq cent soixante-dix-sept mille six cent deux (1.577.602) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

Sur ce,

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire aux un million cinq cent soixante-dix-sept mille six cent deux (1.577.602) nouvelles parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient vis-à-vis de la Société d'un montant total de trente-et-un millions cinq cent cinquante-deux mille cinquante-six livres sterling (GBP 31.552.056,-) (la Créance) devant être affectée comme suit:

- un montant de un million cinq cent soixante-dix-sept mille six cent deux livres sterling (GBP 1.577.602,-) au compte de capital social de la Société; et

- un montant de vingt-neuf millions neuf cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante-quatre livres sterling (GBP 29.974.454,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par un certificat émis le 26 novembre 2014, par l'Associé Unique et reconnu par la Société (le Certificat de Gérance).

Le Certificat de Gérance atteste essentiellement que:

«- l'Associé Unique est le seul et véritable propriétaire de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;

- l'Associé Unique est le seul ayant droit de la Créance et est autorisé à aliéner la Créance;

- la Créance n'est grevée d'aucun gage ou usufruit, aucun droit à acquérir tout gage ou tout usufruit n'existe au titre de la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;

- il n'existe aucun droit au titre duquel une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;

- selon la loi applicable et les statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;



- toutes les formalités requises au Royaume-Uni ou au sein de toute autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature de la Créance à la Société seront accomplies dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

- toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de la cession de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, en ce qui concerne l'Associé Unique, seront obtenues conformément au droit de la juridiction de l'immatriculation de l'Associé Unique;

- la Créance apportée à la Société est estimée à trente-et-un millions cinq cent cinquante-deux mille cinquante-six livres sterling (GBP 31.552.056,-), et aucun changement matériel qui aurait eu pour effet de déprécier la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu depuis la date de l'estimation;

- toutes les formalités à l'effet de transférer la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire en pleine propriété de la Créance qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Le Certificat de Gérance, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million neuf cent vingt-quatre mille trois cent deux livres sterling (GBP 1.924.302,-), représenté par un million neuf cent vingt-quatre mille trois cent deux (1.924.302) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195603/229.

(140217328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

### **Pegasus International Trading SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 139.567.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

##### *Extrait*

Par jugement du 13 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme PEGASUS INTERNATIONAL TRADING S.A. dont le siège social au 6, place du Marché, L-5555 Remich a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014196250/14.

(140218941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

---

**Kappeln Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 157.397.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BNP Paribas, a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, boulevard des Italiens, F-75009 Paris,

being the Sole Shareholder of KAPPELN MANAGEMENT COMPANY S à r.l..

duly represented by Mr Thomas Lieben, private employee, having his professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given on November 21, 2014.,

The proxy shall be signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, acting in its above stated capacity, declares:

I. That KAPPELN MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 157397, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated November 15, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 100 of January 19, 2011.

II. That the share capital of the Company is fixed at EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 1,000 (one thousand euros) each, entirely subscribed for and paid up.

III. That the Sole Shareholder deliberates on the following agenda:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
- 2) Discharge granted to the Managers of the Board and to the Réviseur d'Entreprises Agréé for the execution of their mandates until today.
- 3) Appointment of BNP PARIBAS S.A., acting through its Luxembourg Branch as liquidator of the Company,
- 4) Determination of the powers and remuneration of the liquidator.
- 5) To instruct the liquidator to realize the assets in the best interests of the Sole Shareholder of the Company and to pay all debts.
- 6) Miscellaneous The appearing party representing the entire share capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to put it into voluntarily liquidation.

*Second resolution*

The Sole Shareholder grants discharge to the Managers of the Board and to the Réviseur d'Entreprises Agréé for the execution of their mandates until today.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint BNP PARIBAS S.A., previously named, acting through its Luxembourg Branch as liquidator of the Company, for an indefinite term.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period he will fix.

The General Meeting acknowledges that the Liquidator is not entitled to any remuneration for the performance of his mandate.

The meeting instructs the liquidator to realize the assets in the best interests of the Sole Shareholder of the Company and to pay all debts.

There being no further business, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing party signed this deed together with the notary.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze le vingt-cinq novembre.

par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BNP Paribas, a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, boulevard des Italiens, F-75009 Paris,

étant l'Associé Unique de la société KAPPELN MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.,

dûment représentée par Monsieur Thomas Lieben, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné de documenter ce qui suit:

I. Que KAPPELN MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1476 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157397, a été constituée en vertu d'un acte notarié du 15 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 100 du 19 janvier 2011.

II. Le capital social est fixé à EUR 125.000.- (CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de EUR 1.000.- (MILLE EUROS) chacune entièrement souscrites et libérées.

III. Que l'Associé Unique délibère sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire
- 2) Décharge aux membres du conseil de gérance et au Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exécution de leurs mandats respectifs;
- 3) Nomination de BNP PARIBAS S.A., agissant par sa succursale de Luxembourg, comme liquidateur;
- 4) Détermination des pouvoirs et de rémunération du liquidateur
- 5) Instruction au liquidateur de réaliser les actifs dans l'intérêt de l'Associé Unique de la Société et de payer toutes les dettes.
- 6) Divers.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique donne décharge aux membres du conseil de gérance et au Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer BNP PARIBAS S.A., prénommée, agissant par sa Succursale de Luxembourg en tant que liquidateur, pour une durée indéterminée.

*Quatrième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir demander des autorisations supplémentaires à l'assemblée des associés.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

L'Assemblée constate que le Liquidateur ne recevra aucune rémunération pour l'exécution de son mandat.

L'Associé Unique donne instruction au liquidateur de réaliser les actifs dans l'intérêt de l'Associé Unique de la Société et de payer toutes les dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. LIEBEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57463. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195119/131.

(140218376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

**Poeldijk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 192.500.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of November.

Before me, Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Tribeca Consulting and Management S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.538,

represented by its sole manager Mr Roel Schrijen, with his professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

**Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Poeldijk S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may temporarily

transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

## Part II. Share capital and shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500), with a par value of one euro (EUR 1.-).

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

## Part III. Management, The board of managers and auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time,

with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be reappointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the last day of May each year, at 10.00 a.m CET.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

## Part V. Financial year and allocation of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

## Part VI. Dissolution and liquidation

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.



## Part VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

### *Subscription and Payment*

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up in cash twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each:

Name of Shareholder	Number of Shares	Subscribed Capital
Tribeca Consulting and Management S.à r.l., the abovementioned . . . . .	12,500	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	12,500	EUR 12,500.-

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand euros (EUR 1,100.-).

### *Transitional Provision*

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2015.

### *Extraordinary general meeting*

The abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately holds an extraordinary general meeting and passes the following resolutions:

- The number of Managers is set at three and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

#### *The Class A Manager:*

- Mr Sven David Gunnar Anving, born in Tvaaker, Sweden on 19 February 1982, with his professional address at 250, Kings Road, SW3 5UE, London, United Kingdom;

#### *The Class B Managers:*

- Mr Roel Schrijen, born in Sittard, the Netherlands on 30 June 1973, with his professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Clifford James Langford, born in London, United Kingdom on 28 March 1957, with his professional address at 19, rue de Thionville, L-6791 Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

- The Company's registered office shall be located at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

WHEREOF, the present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

This document having been read to the sole manager of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signs together with the notary this original instrument.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Tribeca Consulting and Management S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 178.538,

représentée par son gérant unique M. Roel Schrijen, ayant son adresse professionnelle à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société")

régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Poeldijk S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément

réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le dernier jour du mois de mai de chaque année, à dix heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet,

le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au douze mille cinq cents (12. 500) parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Tribeca Consulting and Management S.à r.l., mentionnée ci-dessus . . . . .	12.500	EUR 12.500.-
Total: . . . . .	12.500	EUR 12.500.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000.- EUR).

### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

#### *Gérant de catégorie A:*

- M. Sven David Gunnar Anving, né à Tvaaker, Suède, le 19 février 1982, ayant son adresse professionnelle à 250, Kings Road, SW3 5UE, Londres, Royaume-Uni;

#### *Gérant de catégorie B:*

- M. Roel Schrijen, né à Sittard, Pays-Bas, le 30 juin 1973, ayant son adresse professionnelle à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Clifford James Langford, né à Londres, Royaume-Uni, le 28 mars 1957, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Thionville, L-6791 Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au gérant unique du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schrijen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57107. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196231/594.

(140218959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

**ALMAGEST Wealth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.840.

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ALMAGEST Wealth Management S.A. (hereinafter referred as "the Company"), with registered office at 8 A, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register with number B 156.840, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 26, 2010 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated December 23, 2010 number 2825. The Articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 February 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1170 of 31 May 2011.

The meeting is opened and Mr Jihad Taleb, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

The chairman appointed Mr Jean-Marie Fourquin, residing professionally in Luxembourg, to assume the role of secretary.

The meeting elected as scrutineer Mr Benjamin Benedetto, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That all the Shareholders have been duly convened.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the 5.000 shares in circulation are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That consequently the present extraordinary general meeting is regularly constituted and has legal power to act on the following agenda.

1.- Amendment of Articles 5, 6, 9 and 20 of the articles of incorporation by deleting therein all reference to the Class C shares.

2.- Amendment of Article 12 of the Articles of incorporation so as to read as follows:

**Art. 12.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board

of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part to the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman will have a casting vote.”

3.- Amendment of Article 18 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

**Art. 18.** The operations of the Company and its financial situation, comprising in particular accountings, will be controlled by one or more external auditors which shall satisfy to the requirements of Luxembourg laws and regulations. The external auditor(s) shall be appointed and removed by the Board of Directors who shall determine his office term and fees.”

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend of Articles 5, 6, 9 and 20 of the articles of incorporation by deleting therein all reference to the Class C shares, which will become Class A shares.

This articles will now read as follows:

**Art. 5.** The subscribed capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) divided into five thousand (5.000) shares with a nominal value of EUR 100,- (one hundred EURO) each.

The capital is constituted by shares of two (2) classes, whereby:

- Class A shares (i) are held by persons contributing primarily and actively in the development of the activities of the Company; (ii) represent always more than the majority of the shares outstanding; (iii) entitle their holders to a supplementary dividend;

- Class B shares are held by the other shareholders.

The authorized capital of the Company is fixed at one million Euro (EUR 1.000.000,-) to be represented by at least the majority of Class A shares and the rest of Class B shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,-).

The authorized and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation respecting the proportion between each class of shares.

Furthermore, the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these articles of incorporation, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital while respecting the proportion between each class of shares even by contributions other than cash. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the Board of Directors may from time to time determine. The Board of Directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or Officer of the Corporation, or to any authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the legal requirements.

**Art. 6.** The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and the debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Shares will be in the form of registered shares only.



Shares are transferable subject to the ownership assessment provided by Luxembourg supervision authority and subject to that Class A and Class B shares may only be transferred subject to a shareholders decision approving this transfer at the majority of all the shares outstanding. Any transfers of shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company. In addition, no holder of shares shall make, and the Company shall not register, any transfer of such shares of the Company if such transfer of shares is made in breach of shareholders' agreements entered into in the presence of, approved or acknowledged by the Company.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may, subject to the approval of the relevant shareholder, convert Class A shares into Class B shares and vice-versa."

" **Art. 9.** The quorums and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders."

" **Art. 20.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

The shareholders' meeting, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy, it being understood that one third of the distribution to be made will revert to shareholders of Class A shares before any further distribution to shareholders of both Classes A and B shares.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time."

#### *Second resolution*

The meeting decides to amend Article 12 of the Articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part to the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman will have a casting vote.”

#### *Third resolution*

The meeting decides to amend Article 18 of the Articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 18.** The operations of the Company and its financial situation, comprising in particular accountings, will be controlled by one or more external auditors which shall satisfy to the requirements of Luxembourg laws and regulations. The external auditor(s) shall be appointed and removed by the Board of Directors who shall determine his office term and fees.”

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person, appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALMAGEST Wealth Management S.A. (ci-après nommée la «Société») avec siège social à Luxembourg, 8A, bd Joseph II, L - 1840 avec numéro d'enregistrement au Registre de Commerce B 156.840 et constituée le 26 octobre 2010 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 23 décembre 2010 numéro 2825. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1170 du 31 mai 2011.

L'Assemblée est ouverte et Monsieur Jihad Taleb, demeurant professionnellement à Luxembourg, est élu président de l'Assemblée.

Le Président nomme Monsieur Jean-Marie Fourquin, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée a élu Monsieur Benjamin Benedetto, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que tous les Actionnaires ont été valablement convoqués

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 5.000 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée a été régulièrement convoquée et a le pouvoir légal d'acter sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1.- Modification des Articles 5,6,9 et 20 des statuts en y supprimant toutes références aux actions de Classe C.

2.- Modification de l'Article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le conseil d'administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales des ac-

tionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le conseil d'administration. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à la participation en personne à cette réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Dans le cas ou lors d'une réunion, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.»

3.- Modification de l'Article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la Loi luxembourgeoise et règlements. Le (s) réviseur (s) sera nommé et révoqué par le Conseil d'Administration qui déterminera les termes de sa fonction et ses frais.»

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier les Articles 5,6,9 et 20 des statuts en y supprimant toutes références aux actions de Classe C, lesquelles deviendront des actions de Classe A.

Ces articles auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune.

Le capital est constitué par deux classes d'actions, dans lesquelles:

- Les actions de Classe A (i) qui sont détenues par des personnes qui ont contribué à l'origine et activement au développement des activités de la Société; (ii) qui représentent toujours plus de la majorité des actions en circulation; dont les porteurs ont droit à un dividende supplémentaire.

- Les actions de Classe B qui sont détenues par les autres actionnaires.

Le capital autorisé de la Société est de un million d'Euro (EUR 1.000.000,-), représenté par au moins la majorité d'actions de la Classe A et le reste en actions de la Classe B, chacune des actions d'une valeur nominal de cent Euro (EUR 100,-).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qui lui appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé tout en respectant la proportion entre toutes les classes d'actions même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration en temps qui lui appartiendra. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions en conformité avec les dispositions légales.»

« **Art. 6.** Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneur de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Les actions seront uniquement nominatives.

Les actions sont cessibles sous condition de l'appréciation du portage par l'autorité de surveillance Luxembourgeoise et sous condition que les actions de Classe A et Classe B ne peuvent être transférées que si le transfert a été approuvé par décision des actionnaires se prononçant à la majorité des actions en circulation. Tout transfert qui n'a pas été approuvé par les actionnaires sera réputé inopposable à la Société. Aucun porteur d'actions ne fera et la Société devra ne pas inscrire un transfert d'actions sur le registre des actionnaires de la Société si ce transfert d'actions a été fait en violation des pactes d'actionnaire conclu en présence de, et approuvé et reconnu par la Société.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et réalisées par déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'Administration pourra, sous réserve de l'approbation de l'actionnaire en question, convertir les actions de Class A en actions de Classe B et vice-versa.»

« **Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toutes les actions donnent droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex, un mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires, dûment convoqués, sont prises à la majorité simple des votes émis. Les votes émis n'incluront pas les votes concernant des actions représentées à l'assemblée, mais pour lesquelles les actionnaires n'auront pas participé au vote ou se seront abstenus du vote ou auront retourné un bulletin de vote blanc ou invalide. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le conseil d'administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le conseil d'administration. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toute les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à la participation en personne à cette réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un

seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Dans le cas ou lors d'une réunion, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 18 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la Loi luxembourgeoise et règlements. Le (s) réviseur (s) sera nommé et révoqué par le Conseil d'Administration qui déterminera les termes de sa fonction et ses frais.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. TALEB, J.-M. FOURQUIN, B. BENEDETTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54541. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195681/346.

(140219206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

**Helios Capital Partners, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 67.000,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 177.576.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN,

ON THE NINETEENTH DAY OF NOVEMBER

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company HELIOS CAPITAL PARTNERS (en liquidation volontaire) a "société en commandite par actions de droit luxembourgeois" having its registered office at 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg, incorporated on May 23<sup>th</sup>, 2013 pursuant to a deed received by Maître Cosita DELVAUX, residing then in Redange-sur-Attert, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1712 on July 17<sup>th</sup>, 2013, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B 177 576, and the status have not been changed until that day;

having a share capital of EUR 67,000.- (sixty seven thousand euros) consisting of 7,000 (seven thousand) Class A shares of a par value of EUR 1.00 (one euro) and a share premium of EUR 50.00 (fifty euros) each, and 60,000 (sixty thousand) Class B shares of a par value of EUR 1.- (one euro).

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on July, 18<sup>th</sup> 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2703 on 3 October 2014, with appointment of Mr Massimo LONGONI, residing in 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg as liquidator;

Mr Judicaël MOUNGUENGUY, residing professionally 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, has been appointed as auditor to the liquidation by deed under private seal on November 19, 2014.

The meeting is presided by Mrs Valérie RAVIZZA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Arnaud FOURCHY, employee, residing professionally in Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Mrs Valérie RAVIZZA, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

191894

### *Agenda*

1. Presentation and approval of the auditor's report on liquidation (rapport du commissaire vérificateur à la liquidation).
2. Discharge to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision as to the place where the accounts and records of the dissolved company are to be deposited and retained.
5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.
6. Miscellaneous.

II) The limited and unlimited shareholders (herewith together "shareholders") present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, all the seven thousand (7,000) Class A shares and sixty thousand (60,000) Class B shares, representing the whole share capital of the Company, are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting, having taken notice of the report established by the auditor to liquidation, approves said report as well as the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

#### *Second resolution*

The Meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

#### *Third resolution*

The Meeting pronounces the closing of the liquidation.

#### *Fourth resolution*

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to members and creditors who are not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of whom it may concern.

#### *Fifth resolution*

The Meeting decides to grant full powers to the bearer of a certified copy of the present deed in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,600.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Follows the french translation**

**Suit la traduction française:**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,  
LE DIX-NEUF NOVEMBRE

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société HELIOS CAPITAL PARTNERS (en liquidation volontaire), société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen L-2165, constituée le 23 mai 2013, suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, alors de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 17 juillet 2013 numéro 1712, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B 177 576, et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

ayant un capital social de 67.000,- EUR (soixante sept mille euros) représenté par 7.000 (sept mille) actions de classe A ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) et une prime d'émission de 50,00 EUR (cinquante euros) par action et 60 000 (soixante mille) actions de classe B ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro)

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 18 juillet 2014, publié au Mémorial, numéro 2703 du 3 octobre 2014, comprenant nomination de Mr Massimo LONGONI, demeurant 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg en tant que liquidateur;

Mr Judicaël MOUNGENGUY, résidant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 19 novembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Valérie RAVIZZA, une employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Arnaud FOURCHY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie RAVIZZA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.
6. Divers.

II) Les actionnaires commandité ou commanditaires (ci-après ensemble les «actionnaires») présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il apparaît de la liste de présence que les sept mille (7.000) actions de classe A et soixante mille (60.000) actions de classe B, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

191896

*Deuxième résolution*

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.600,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. RAVIZZA, A. FOURCHY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014195059/166.

(140217403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**TB YFI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,02.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.221.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of November.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Yum! Restaurants International S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.429 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:



I.- The appearing party is the sole shareholder of TB YFI Holdco S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” dated 27 October 2014, number 3.119, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.221 (the “Company”).

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 23,999,999.98 (twenty-three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 23,999,999.98 (twenty-three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and ninety-eight Cents) (the “Share Premium”), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

#### *Third resolution:*

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

#### *Description of the contribution*

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a certain receivable (the “Contribution”).

#### *Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 24,000,000 (twenty-four million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 3, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
  - b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and
  - c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International S.à r.l.: 2,000,002 (two million two) shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each."

No other amendments shall be made to this article.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de TB YFI Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 27 octobre 2014 numéro 3.119, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.221 (la «Société»).

II. Les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 23.999.999,98 USD (vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 23.999.999,98 USD (vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

*Description de l'apport*

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé d'une créance certaine (l'«Apport»).

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 24.000.000 USD (vingt-quatre millions de dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 3 novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

- a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;
- b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et
- c) Michael McAuliffe; résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum! Restaurants International S.à r.l.: 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53174. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195546/222.

(140217492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**Logistis Italia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 165.024.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

LOGISTIS LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 140.171;

here represented by Jan Merckx, lawyer, professionally residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on 24 November 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of LOGISTIS Italia Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 165.024, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 November 2011, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 79, page 3765, dated 11 January 2012. The Articles of the Company have last been amended pursuant to an deed of the undersigned notary, dated 23 July 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2336, page 112107, dated 23 September 2013.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolution taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Company's Articles which shall henceforth read as follows:

**" 3. Object.**

3.1 The Company's object is:

3.1.1 buying or holding shares, securities or units in one or more Real Estate Companies;

3.1.2 granting financing to Real Estate Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Real Estate Companies, controlled by the Company; and/or

3.1.3 buying Real Estate and developing, administering, operating, renting Real Estate held by it.

3.2 For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise:

3.2.1 direct title to property (consisting of land and/or buildings);

3.2.2 any similar right in rem over property (consisting of land and/or buildings);

3.2.3 other assets that are necessary to operate the assets within the meaning of lit. 3.2.1 to 3.2.2.

3.3 For the purpose of this article, "Real Estate Company" means any company or partnership whose object (according to its articles of incorporation or other constituent documents) in substance corresponds to the Company's object.

3.4 The Company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations that facilitate the accomplishment of its object, including:

3.4.1 transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks,

3.4.2 transactions to finance and/or refinance its own debts or Real Estate or Real Estate held by the Company, as the case may be as joint and/or several codebtor together with other companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control, through any form of borrowing, including but not limited to, the obtaining of credit facility and issue of debt instruments;

3.4.3 as well as granting security interest and/or guarantee to secure its own debts and/or debts of companies controlling (or controlled by) the Company or being with the Company under joint control,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

### *Declaration and costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français de ce qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

#### **A COMPARU**

LOGISTIS LUXEMBOURG S.A. (la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.171,

ici représentée par Jan Merckx résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 24 novembre 2014.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de LOGISTIS Italia Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.024, constituée par un acte notarié du notaire soussigné en date du 28 novembre 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 79, page 3765, le 11 janvier 2012. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné en date du 23 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2336, page 112107, le 23 septembre 2013.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, requiert le notaire d'acter la résolution suivante prise conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société, qui se lira dorénavant comme suit:

#### **" 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet:

3.1.1 l'acquisition ou la détention de parts, actions ou autres titres de participation dans une ou plusieurs Sociétés Immobilières;

3.1.2 la conclusion de financement au profit de Sociétés Immobilières contrôlées par la Société, que ces Sociétés Immobilières soient détenues directement ou indirectement à travers une ou plusieurs Sociétés Immobilières; et/ou

3.1.3 l'acquisition d'Immeubles ainsi que le développement, l'administration, l'exploitation, la location d'Immeubles qu'elle détient.

3.2 Pour les besoins de cet article, le terme "Immeuble" inclut:

3.2.1 des biens immobiliers (terrains et/ou immeubles) en pleine propriété;

3.2.2 tous droits réels similaires sur des biens immobiliers (terrains et/ou immeubles);

3.2.3 tous autres biens nécessaires à l'exploitation des biens visés aux paragraphes 3.2.1 à 3.2.2 ci-dessus.

3.3 Pour les besoins de cet article, le terme "Sociétés Immobilières" signifie toute société ou groupement dont l'objet (tel que défini par ses statuts ou ses autres documents constitutifs) correspond en substance à l'objet social de la Société.

3.4 La Société pourra également conclure toutes opérations ou transactions qu'elle considérera nécessaires pour la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations qui faciliteraient l'accomplissement de son objet, y compris:

3.4.1 des transactions afin de procéder à la couverture de taux d'intérêts et/ou de risques liés au taux de change;

3.4.2 des transactions afin de financer et/ou refinancer ses propres dettes ou Immeubles ou les Immeubles détenus par la Société, le cas échéant en qualité de co-débiteur conjoint et/ou solidaire avec d'autres sociétés contrôlant (ou

contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle commun, par voie de toute forme d'emprunt, y compris mais sans être limité à, la prise d'une ligne de crédit et l'émission d'instruments de dette;

3.4.3 ainsi que la constitution de toutes sûretés et/ou garanties pour garantir ses propres dettes et/ou des dettes dues par des sociétés contrôlant (ou contrôlées par) la Société ou étant avec la Société sous contrôle commun,

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise."

#### *Déclaration et frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. MERCKX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57087. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014195152/133.

(140217314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

#### **Immobilière Paul Marechal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 140.779.

L'an deux mille quatorze, le vingt-unième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) GROUPE MARECHAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 14, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.267, représentée par son gérant technique, Monsieur Nico MARECHAL, entrepreneur, demeurant à L-9189 Vichten, 1, Um Knapp;

2) Monsieur Paul MARECHAL, employé privé, né le 20 mars 1985 à Ettelbrück, demeurant à L-9189 Vichten, 2A, rue Hiel,

Ici tous représentés par Madame Bodeving Tessy, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lesquels comparants, représentés comme mentionné ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «IMMOBILIERE PAUL MARECHAL», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.779, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2083 du 28 août 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier par Maître Edouard Delosch, en date du 22 janvier 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1219 du 14 mai 2014 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- GROUPE MARECHAL S.à r.l., pré-qualifiée, Cinq parts sociales . . . . .	5
- Monsieur Paul MARECHAL, pré-qualifié, Quatre-vingt-quinze parts sociales . . . . .	95
Total: cent parts sociales . . . . .	100

III. Les associés, représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

*Ordre du jour*

1. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau de l'article 5 des statuts de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

*Première résolution*

L'associée unique décide de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales au niveau de l'article 5 des statuts de la Société.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124.-) EUROS chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Gezeichnet: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2014. Relation: DIE/2014/15273. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 05. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014195082/62.

(140217262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---

**GoldenTree Vivarte Governance GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.099.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée des actionnaires de la Société tenue en date du 29 octobre 2014 que M. Christian Pimont, né le 14 octobre 1947 à Gainneville, France et résidant au 6B, Chemin de la Parauderie - F-78870 Bailly, est désigné comme nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la société est donc composé comme suit:

- (i) M. Thomas Gengler, Gérant A;
- (ii) M. Aidan Foley, Gérant B;
- (iii) M. Tamas Horvath, Gérant B; et
- (iv) M. Christian Pimont, Gérant B.

Pour extrait sincère et conforme  
GoldenTree Vivarte Governance GP

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014194995/21.

(140218127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

---